



INSTITUT SAINT-JOSEPH  
ÉCOLE TECHNIQUE

## **6L INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN (C.P.U.)** **PLEIN EXERCICE et ALTERNANCE**

**DEGRÉ** 3<sup>e</sup> degré Professionnel

**CONDITIONS  
D'ADMISSION**

Peuvent être admis comme élèves réguliers en 6P CPU, les élèves réguliers qui ont suivi, dans la même orientation d'études ou dans une orientation d'études correspondantes, soit la 5P plein exercice, soit la 5P en alternance art. 49

**GRILLE  
HORAIRE**

	<b><i>Plein exercice</i></b>	<b><i>Alternance</i></b>
<b><u>Formation Commune</u></b>	<b><u>18h</u></b>	<b><u>12h</u></b>
Religion catholique	2h	-
Français	4h	4h
Éducation physique	2h	-
Formation scientifique	2h	2h
Formation hist./géo	2h	2h
Mathématique	2h	2h
Formation sociale et économique	2h	2h
Gestion	2h	-
<b><u>Options de base groupée</u></b>	<b><u>18h</u></b>	<b><u>4h</u></b>
Traitement de problèmes techniques	6h	4h
T.P électricité	12h	-

**DESCRIPTION  
DU MÉTIER**

Le métier de l'installateur électricien regroupe 3 métiers de l'électricité que sont l'installateur électricien résidentiel, l'installateur électricien industriel et l'installateur électricien tertiaire. L'installateur électricien est l'ouvrier qualifié qui :

- Place et raccorde les circuits électriques résidentiels. Il met l'installation en service et s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations.
- Monte et place les canalisations industrielles et boîtiers.
- Place et raccorde les composants électriques et les différents tableaux industriels. Il s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations (installation nouvelle ou existante)
- Monte et place les canalisations tertiaires et boîtiers dans les espaces classiques, les vides de construction (sol et plafond) ou dans les locaux techniques. Il place et raccorde les composants électriques et les différents tableaux tertiaires. Il s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations (installation nouvelle ou existante)



INSTITUT SAINT-JOSEPH  
ÉCOLE TECHNIQUE

## **PARCOURS D'APPRENTISSAGE**

Au cours de l'année, l'élève sera amené à :

- Réaliser une installation électrique pour machines statiques et tournantes, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé.
- Réaliser une installation électrique par systèmes de gestion technique, comprenant les variateurs de vitesse, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé. Mettre en service une installation électrique industrielle et faire rapport du travail réalisé.
- Réaliser une installation électrique par systèmes de gestion technique (module logique), comprenant un réseau structuré, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé. Mettre en service une installation électrique et faire rapport du travail réalisé.

## **PLANIFICATION DES U.A.A.**

En 4<sup>e</sup>

- Placer les conduits des boîtiers encastrés. Placer et raccorder les équipements électriques d'une installation encastrée.
- Réaliser une installation électrique de base en pose apparente et en vérifier le bon fonctionnement.

En 5<sup>e</sup>

- Placer les chemins et échelles de câbles, conduits, canalisations électriques et boîtiers d'une installation électrique apparente, réaliser les liaisons équipotentielles principales et faire rapport du travail réalisé.
- Placer et raccorder un tableau de distribution, les mises à la terre et les liaisons équipotentielles. Mettre en service l'installation et faire rapport du travail réalisé.
- Placer, raccorder et contrôler le bon fonctionnement d'une installation électrique de distribution TGBT précâblée monophasée et triphasée comprenant au minimum un éclairage. Mettre en service l'installation et faire rapport du travail réalisé.

## **CERTIFICATS OBTENUS**

En fin de 6<sup>e</sup>, l'élève recevra un certificat d'étude, un certificat de gestion et trois certificats de qualification :

- Certificat de qualification industriel
- Certificat de qualification résidentiel
- Certificat de qualification tertiaire



INSTITUT SAINT-JOSEPH  
ÉCOLE TECHNIQUE

- Si l'élève ne satisfait pas à l'ensemble de la formation (non délivrance du CE 6P) OU ne maîtrise pas les acquis d'apprentissage fixés par le profil de certification (non-délivrance du CQ 6P) OU pour l'élève qui a validé une ou plusieurs UAA et qui a perdu la qualité d'élève régulier sans l'avoir recouvrée avant la fin de l'année scolaire.
- Rapport de compétences CPU.
- Attestation vers l'année complémentaire au 3<sup>e</sup> degré de la section de qualification (C3D).
- Programme d'apprentissages complémentaires à établir par le Conseil de classe.